

RÈGLEMENT CAVALIERS CONCOURS COMPLET D'ÉQUITATION

Le circuit régional Centre-Val de Loire est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en Région Centre. Il se dispute sur des épreuves amateurs en individuel.

I. ÉPREUVES

Le circuit régional se déroule sur les épreuves suivantes :

- Amateur 4
- Amateur 3
- Amateur 2
- Amateur 1

En cas de dédoublements d'épreuves, chacune des épreuves compte alors comme épreuve distincte pour l'attribution des points. Toutefois un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés dans l'épreuve ne marquera que les points pour le meilleur des deux classements.

→ Les épreuves sont ouvertes à l'ensemble des cavaliers, toutes régions confondues.

II. GÉNÉRALITÉS

Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du circuit régional et répondant aux conditions de participation à la clôture des engagements seront inscrits automatiquement aux classements individuels du circuit régional.

- Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du circuit régional se font par le système fédéral FFE COMPET.
- Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé au **moins à 1 étape et à la finale.**



- Si un cavalier concourt sur 1 étape ou plus sur un niveau supérieur, il ne pourra pas concourir sur le niveau inférieur pour la finale et ne pourra pas être au classement de ce dernier.
- Un cavalier peut présenter plusieurs chevaux par épreuve, seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement.
- En cas de blessure ou souhait de changement de cheval composant le couple engagé sur le circuit, un changement de cheval est autorisé. Le classement du cavalier est maintenu et ne sera pas remis à zéro.

L'inscription d'un cavalier dans une épreuve du circuit régional vaut acceptation du présent règlement.

III. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS

Pour le classement final, les points sont attribués aux licenciés en Région Centre-Val de Loire (la domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent en Centre-Val de Loire au jour de la clôture des engagements).

IMPORTANT ! La participation à la finale est obligatoire pour les cavaliers souhaitant prétendre au classement final.

Le calcul des points se fera en **fonction du nombre de partants** (ex: si 15 partants : 1er: 15 pts, 2ème: 14 pts, 3ème: 13 pts etc...).

Pour la comptabilité des points, si un cavalier présente deux chevaux dans l'épreuve, le meilleur résultat sera comptabilisé.

Les cavaliers disposant d'une licence club et concourant en amateur 4 et 3 seront comptabilisés au classement final.

Tous les cavaliers terminant l'épreuve auront des points attribués.

Les éliminés n'auront pas de points attribués.

Le Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié sur le site internet www.chevalocentre.fr